

Des voix s'élèvent contre l'installation d'une antenne

Le Lion-d'Angers — Lundi, une pétition contre l'implantation d'une antenne-relais Free, à proximité d'habitations et d'établissements accueillant du public, a été lancée.

L'histoire

Premières habitations à 120 m, école de musique à 150 m, collège du Val-d'Oudon à 180 m... Le lieu choisi pour l'implantation d'une antenne relais Free ne passe pas. Là, au bout de la rue du Chemin-de-Fer, au Lion-d'Angers, au milieu des arbres, va naître une antenne d'environ 36 m de haut.

Pour s'y opposer et faire entendre leurs craintes, des habitants ont mis en ligne une pétition qui dit « Non à l'implantation d'une antenne-relais près du collège Val-d'Oudon, au Lion-d'Angers ». Mise en ligne lundi, elle récolte déjà 79 signatures.

Inquiétudes face aux ondes

La principale crainte pour certains habitants ? Les ondes émises par l'antenne. Isabelle, signataire de la pétition et habitante du Lion-d'Angers, exprime sa méfiance par rapport à la « **propagation des ondes dont on ne connaît pas encore les conséquences** ».

Pour le maire de la commune, le principe de précaution évoqué par des habitants est « **une question tellement ouverte... On n'a pas de réponses** ». Ces inquiétudes, Étienne Glémot dit « **ne pas les prendre à la légère** » et explique recueillir les observations du public depuis deux mois. De leurs côtés, certains riverains regrettent qu'il n'y ait jamais eu de réunion publique à ce sujet. Côté agenda, pour l'heure, rien de précis. « **On n'a pas encore délivré l'accord sur la déclaration préalable de travaux qui a été faite. On attend les retours des habitants.** »

« **On a déjà trois antennes sur le château d'eau, on n'est pas en zone blanche** », selon Nicolas Calais, le riverain initiateur d'une pétition. Bouygues, Orange et SFR sont en effet déjà présents.

Mais l'opérateur Free était, lui, le grand absent. L'opérateur indique être « **engagé dans un programme soutenu de déploiement du haut et très haut débit dans l'ensemble des territoires** ». Il explique avoir une

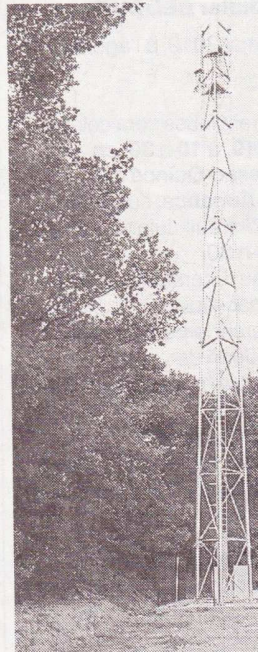
« **obligation de couverture** » et une obligation de « **résorption des zones blanches** ».

« Obligation morale de signer »

Loin d'être « **contre le progrès** », Nicolas Calais estime qu'il aurait été « **plus opportun et judicieux de trouver un terrain plus en retrait, plus adéquat** ». Mais, pour Étienne Glémot, il avait « **l'obligation morale de signer. Le projet que porte Free respecte le droit. Le droit positif emmène la décision** », explique-t-il. En effet, la loi demande que les antennes-relais soient construites au moins à 100 m des équipements d'accueil du public.

« **On est sur deux registres, constate le maire. D'un côté, un registre d'émotion et, de l'autre, un registre d'intérêt général.** » Avec un opérateur « **moins cher** », et l'implantation d'une antenne-relais à Andigné, commune déléguée du Lion-d'Angers qui, elle, est en zone blanche.

Justine BRICHARD.



Une pétition contre une antenne-relais a été lancée.

CRÉDIT PHOTO